

**CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif
« CHANTIERS ET STAGES A CARACTERE EDUCATIF »**

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la période de l'activité

- ✓ L'activité « *Chantiers et stages à caractère éducatif* » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00.

Concernant la réalisation des chantiers

- ✓ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- ✓ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, fumer et se servir des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- ✓ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- ✓ Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « *Chantiers et stages à caractère éducatif* ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier

✓ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 80€ par stage de 15 heures.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Bouzy-la-Forêt, en deux exemplaires le

Signature du Maire,

Signature du participant,

Précédée de la mention « Lu et approuvée »

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025

**Dispositif Chantiers et stages à
caractère éducatif**

**PHOTO
D'IDENTITE**

Commune de Bouzy-la-Forêt

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Situation (cochez) :

Lycéen(ne). Précisez l'établissement :

Etudiant(e). Précisez l'établissement :

Autre. Précisez :

Difficultés à signaler (lunettes, handicap...) :

Disponibilités

du 7 au 11 juillet 2025 de 9h à 12h

du 15 juillet 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et du 16 au 18 juillet 2025 de 9h à 12h

du 25 au 29 août 2025 de 9h à 12h

*L'organisation des chantiers se fera en fonction des disponibilités des participants et des encadrants.
Les créneaux horaires des chantiers pourraient être modifiés voir annulés selon les conditions climatiques
notamment en période de canicule.*

Pièces à joindre

Lettre de motivation

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Attestation d'assurance responsabilité civile

Photocopie d'une pièce d'identité

Justificatif de domicile

Contrat de participation

Autorisation parentale

Fait à

Le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

A faire remplir **IMPÉRATIVEMENT** par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel
..... s'engage :

☛ La commune de Bouzy-la-Forêt ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération
« Chantiers et stages à caractère éducatif ».

☛ En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Chantiers et stages à caractère éducatif » ne
pourra avoir équivalent de salaire (pas de bulletin de paie).

☛ Les jeunes entrants dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de
leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription
du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du
trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture
sociale.

☛ La commune de Bouzy-la-Forêt s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat
d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés
et accidents survenant à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns
par rapport aux autres.

Autorise :

Prénom :

NOM :

Domicilié(e) :

.....
à être transporté(e) par les agents communaux sur la commune et à participer à l'opération « Chantiers et stages à
caractère éducatif ».

Dans le cadre de ces chantiers, des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec les jeunes, ces supports sont
susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins
commerciales.

Autorise les prises de vue.

Refuse les prises de vue.

Fait à le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

La commune de Bouzy-la-Forêt, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour la participation à l'opération « Chantiers et stages à caractère éducatif » dans le cadre contractuel. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Ces données sont conservées 10 ans.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie, Madame BONDUEL Florence, 18 rue de la Mairie 45460 Bouzy-la-Forêt ou commune.bouzy@orange.fr ou le délégué à la protection des données: GIP RECIA 3 avenue Claude Guillemin Bat.F1-BP 36 009 45060 ORLEANS Cedex 02 / dpo@recia.fr.

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.